

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS A:

Hard Copy / Copie papier:

RCMP-GRC
Bid Receiving/Réception des sousmissions
Attention: Lisa Latendresse
Mail Stop/Arrêt postal 15
73 chemin Leikin Drive
Ottawa ON K1A 0R2

All persons delivering mail, parcels and bids to the Mail Parcel and Screening Facility will be asked to provide government photo identification and a contact number as part of an enhanced security protocol.

Dans le cadre d'un protocole de sécurité amélioré, toute personne qui livre le courrier, les paquets et les soumissions à l'installation d'inspection du courrier et des colis devra désormais présenter une carte d'identité avec photo émise par le gouvernement et un numéro de téléphone.

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries:

THIS DOCUMENT DOES NOT CONTAIN A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT NE COMPORTE PAS UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE

Title - Sujet				Date		
Shirt, Blue, F.R., Special Duty -				February 22, 2018 – le 22		
Chemise de fonction spéciale bleue			Э	février 2018		
ignifuge						
Solicitation No. – Nº de l'invitation			n	Amendment No. – Nº de la modification		
201803328				002		
Client Reference No No. De Référence du Client						
Solicitation Closes – L'invitation prend fin						
At /à :	14:00 E			EST (Eastern Standard Time) –		
At/a.	14.00			HNE (Heure normale de l'Est)		
On / le:	March 8, 2018 – le 8 mars 2018					
F.O.B. – F.A.B		GST/HST - TPS		PS	Duty - Droits	
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services						
Instructions						
See herein – Voir aux présentes						
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à						
Lisa Latendresse Senior Procurement Officer – Agente principale d'approvisionnement						
Telephone No. – No. de téléphone		le	Facsimile No. – No. de télécopieur			
(613) 843-3597			(613) 825-0082			



This amendment is raised to respond to questions received during the solicitation period.

QUESTIONS AND ANSWERS

Further to the answers to Question 1 and Question 3 in Amendment 001:

A RCMP viewing sample will only be provided to Bidders who are requested to provide Pre-Contract Award Sample. Please refer to the specification for details regarding the construction of the garment.

Question 4:

Does the FR fabric need to be purchased from the RCMP for samples or for bulk production as well?

Answer 4:

As per Article 4.1.1.1, the Government Available Material (GAM) will be provided by the RCMP at no charge for the Pre-Contract Award Sample only. The GAM for the Pre-Production Sample, the Production Sample (if required), the full production of the firm quantity, the full production of the "as and when requested" flexible stock and the full production of the "as and when requested" specials must be purchased from the RCMP.

All other terms and conditions remain unchanged.

La présente modification vise à répondre à des questions reçues pendant la période de soumission.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Suite aux réponses à la Question 1 et la Question 3 de la modification 001 :

La GRC ne fournira un spécimen qu'aux soumissionnaires auxquels elle aura demandé de fournir un échantillon préalable à l'attribution du contrat. Veuillez référer à la spécification pour les détails de la confection du vêtement.

Question 4:

Est-ce que le tissu ignifuge doit être acheté auprès de la GRC pour les échantillons ou pour la production à grande échelle aussi?

Réponse 4:

Conformément à l'article 4.1.1.1, les Matériaux disponibles auprès du gouvernement (MDG) seront fournis sans frais pour l'échantillon préalable à l'attribution du contrat seulement. Les MDG pour l'échantillon de présérie, l'échantillon de production (s'il est exigé), la pleine production de la quantité ferme, la pleine production des stocks ouverts à fournir « au besoin » et la pleine production des stocks spéciaux à fournir « au besoin » doivent être acheté auprès de la GRC.

Tous les autres termes et modalités demeurent inchangés.